



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

## JPJ FORMATION

Forme Juridique : SARL

Code APE : 8559A

N° SIRET : 889 773 933 00011

Méthodes pédagogiques

Vérification des prérequis

Action de formation :

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Démonstrations pratiques si possible évaluation des acquis :
- QCM en fin de session

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation d'adaptation et de développement des compétences dispensée en présentiel

Programme adaptable en durée et contenu en intra entreprise

Attestation de fin de formation

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les options de réservation et les demandes de renseignements peuvent être effectuées directement par e-mail : [contact@jpjformation.fr](mailto:contact@jpjformation.fr)

## LES INSCRIPTIONS FERMES

Seule la réception d'une confirmation écrite (courrier ou email) par une personne habilitée rend l'inscription définitive qui sera confirmée par l'envoi d'un accusé de réception.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées suivant l'ordre d'arrivée.

Un dossier de convocation est adressé aux inscrits au plus tard trois semaines avant le début de la session ; celui-ci comprend entre autre un plan d'accès.

**JPJ ASSOCIÉS** se réserve le droit d'annuler toute session n'ayant pas réuni un nombre suffisant de participants.

Les stages de formation dispensés par **JPJ ASSOCIÉS** donnent lieu à une convention de formation (N° de déclaration d'existence à demander auprès de nos services).

Les frais d'inscription comprennent l'accès d'une personne au stage, la fourniture de la documentation. Toute annulation d'inscription non parvenue à **JPJ ASSOCIÉS** par écrit au plus tard quinze jours avant le début de la session entraîne le paiement d'un dédommagement de 30% du montant du stage (TVA au taux en vigueur en sus). En cas de non présentation sans annulation écrite ou en cas d'annulation tardive le stage sera dû et facturé au coût catalogue.

Un participant peut se faire remplacer sur la même session par une autre personne du même établissement à tout moment et sans frais additionnels. Nous prévenir de ce remplacement avant le début du stage.

Dans le cas d'une prise en charge du stage par un organisme gestionnaire des fonds de formation de l'entreprise, l'inscription ne devient effective qu'à réception de l'accord de prise en charge.

Si vous souhaitez que votre OPCO prenne en charge le paiement de la formation, il vous appartient :

- d'effectuer la DPC (Demande préalable d'accord de Prise en Charge) vers l'OPCO au plus tard en même temps que votre demande vers **JPJ ASSOCIÉS** et de nous indiquer l'OPCO concerné et ses coordonnées.

Dans le cas contraire (DPC faite trop près de la formation ou après la formation), l'éventuelle acceptation de prise en charge ne sera pas connue de **JPJ FORMATION**, et votre Entreprise sera facturée directement.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

- Par chèque du montant total TTC de la facture à l'ordre de **JPJ ASSOCIÉS**.

- Par virement bancaire.

A l'issue de la formation, une facture, une attestation de stage ainsi qu'une copie de la feuille d'émargement sont adressées à l'entreprise, ainsi qu'au stagiaire.

*RGPD : consultez notre politique générale à l'adresse suivante : [www.jpjformation.fr](http://www.jpjformation.fr)*